

LE SALARIAT AGRICOLE DES FERMES DE COLONISATION

RÉSULTATS D'UNE ENQUÊTE SUR LES OUVRIERS AGRICOLES
DU RHARB

par GRIGORI LAZAREV

Nous avons été conduits à cette étude sur les salariés agricoles dans les fermes de colonisation après avoir pris en considération, d'une part, le rôle des activités salariées dans l'économie des populations rurales du Sebou, d'autre part, l'importance du problème de la gestion des terres de colonisation récupérées.

1. — L'extension des activités salariées est un aspect essentiel de l'évolution des campagnes du Sebou au cours de ces dernières années.

La situation des campagnes ne se résoud plus en effet à un seul problème de paysannerie. De plus en plus, les difficultés économiques des exploitations agricoles obligent des ruraux à rechercher un complément de ressources dans l'activité salariée. Celle-ci, selon son importance dans les économies familiales, tend à créer un certain dualisme dans les campagnes et à dissocier une paysannerie stable d'une classe de salariés totaux ou partiels. Un tel dualisme, s'il n'entraîne pas encore une « fissure sociologique » dans la société rurale, a cependant déjà pour effet de séparer deux catégories de comportements économiques qu'il est impossible d'ignorer dans un schéma de transformation des milieux agraires.

Les activités salariées qui s'offrent aux ruraux sont assez diversifiées : travail dans les exploitations modernes européennes et marocaines ; travail également dans l'agriculture traditionnelle où le salariat tend à se substituer à l'ancien système du khammessa ; travail saisonnier occasionnant des migrations de travailleurs, à l'époque des moissons ou de la récolte des olives ; travail dans les chantiers (Promotion Nationale notamment) pour les routes, les pistes, les banquettes anti-érosives, etc.

Nous analysons ici l'une de ces activités salariées, l'emploi dans l'agriculture moderne européenne, et nous nous proposons d'étudier ses rapports avec les structures socio-économiques du milieu rural.

2. — La récupération des premières terres de colonisation rend d'autre part immédiat le choix d'une formule de gestion. Les différentes solutions possibles peuvent être ramenées à deux modèles essentiels selon qu'elles se fondent sur un partage des terres et la formation de petites exploitations paysannes ou selon qu'elles envisagent de conserver le système de la grande exploitation moderne, associé, par conséquent, au maintien de structures ouvrières.

Chaque conception a ses avantages et certains envisagent des systèmes mixtes, permettant d'appliquer la première conception à la gestion des terres nues et la seconde à la gestion des plantations. C'est cette dernière formule qui semble ressortir des mesures prises jusqu'à présent par l'administration pour la gestion et la destination des premières terres récupérées.

Parmi les facteurs qui doivent intervenir dans le choix des solutions définitives il nous semble que doit figurer en bonne place l'élément « population ouvrière ».

Personne ne conteste que les salariés des fermes doivent être parmi les premiers intéressés, quelle que soit la solution finalement adoptée. De même, l'idée est acceptée de chercher à y associer la paysannerie défavorisée.

Mais on peut se demander si les caractéristiques actuelles de ces catégories sociales ne sont pas susceptibles de peser dans le sens de telle ou telle solution : vaut-il mieux conserver le potentiel technique et économique que représentent des ouvriers adaptés à une certaine forme d'exploitation ou faut-il tenter de fabriquer une paysannerie avec des ouvriers aux attaches paysannes distendues ? Encore faudrait-il savoir la valeur de ce potentiel technique et d'autre part l'intensité des attaches rurales. Sachant ces caractéristiques, on pourrait peut-être chercher quelles transformations rencontrent le moins de rigidité, quelles mutations sont les plus conformes aux dispositions de la population concernée.

Pour tenter d'y répondre, il était important de tracer une limite entre ce qui est paysan et ce qui est ouvrier dans les caractéristiques, les motivations, les attitudes des salariés des fermes de colonisation.

3. — Nous avons donc jugé utile de réunir une information sur la population ouvrière et ainsi éclairer le débat sur les points que nous venons d'évoquer.

A cet effet, nous avons effectué une enquête sur un échantillon d'ouvriers agricoles dans la région de Sidi Slimane. Le choix de la région a été déterminé par des raisons pratiques, car c'est dans cette région que

les structures administratives, après récupération, étaient le mieux implantées et permettaient le plus facilement de conduire une enquête auprès des ouvriers agricoles.

L'enquête s'est déroulée dans trente-cinq fermes en août 1964 ; une équipe d'enquêteurs a interviewé les ouvriers permanents de chaque ferme et les ouvriers occasionnels qui y travaillaient habituellement. Au total 1 101 ouvriers ont été interrogés (1).

I. DESCRIPTION DE LA POPULATION OUVRIÈRE (2)

A. LA POPULATION OUVRIÈRE

4. — Les ouvriers qui travaillent dans les fermes sont classés en deux catégories : les ouvriers permanents, attachés à l'exploitation et payés tout au long de l'année et les ouvriers occasionnels embauchés selon les besoins et payés à la journée. Certaines exploitations distinguent une catégorie d'ouvriers saisonniers, qui sont par la durée de leur emploi, intermédiaires entre les permanents et les occasionnels.

Nous n'avons pas voulu retenir sans réserve cette classification : s'il n'y a aucune équivoque sur la catégorie « ouvriers permanents », la catégorie « ouvriers occasionnels » recouvre en fait deux types distincts de salariés : d'une part, les occasionnels locaux, résidant dans le voisinage de l'exploitation et disponibles en permanence pour l'embauche ; d'autre part, les occasionnels migrants qui ne s'emploient dans les fermes qu'à certaines périodes de l'année.

Nous proposons donc de retenir les définitions professionnelles suivantes :

Ouvriers permanents : employés constamment dans l'exploitation.

Ouvriers occasionnels : population locale, disponible en permanence pour l'embauche.

(1) L'enquête, facilitée par l'aide apportée par la Centrale de Gestion des Exploitations Agricoles, a été effectuée en août 1964, avec le concours d'une équipe composée de : M. Rochdi, chef enquêteur, MM. Ben Saïd H., Choukaïri A., El Amrani-Idrissi M., Feddal M., Handor A., H'Fidi M., Loudouna M., Nesila A., enquêteurs.

(2) Pour ne pas charger le texte nous avons présenté les tableaux chiffrés des résultats à la suite de chaque partie du commentaire. Nous renvoyons à ces tableaux en indiquant, entre parenthèses, leur numéro précédé de la lettre t.

Ouvriers saisonniers : migrants ne travaillant qu'à certaines périodes de l'année (3).

La dernière catégorie figure dans l'emploi agricole de la région de Sidi Kacem-Sidi Slimane en hiver et au début de l'été avant que les moissons ne retiennent les travailleurs chez eux. Réduites ces dernières années, les migrations de travail, en provenance du Rif principalement, semblent avoir repris depuis l'extension de la culture betteravière qui crée des pointes d'emploi supérieures aux ressources du moment en travailleurs. Nous avons d'ailleurs constaté, par le contrôle des feuilles de paie de certaines fermes, que les journées de travail payées en mai et juin excédaient le potentiel de travail des ouvriers occasionnels habituellement occupés par ces fermes.

A l'époque de l'enquête, août, il n'y avait pratiquement plus de migrants dans la zone et l'on peut considérer que les résultats ne portent que sur les ouvriers permanents et les ouvriers occasionnels.

5. — L'enquête a révélé une proportion de 1 ouvrier permanent pour 2 ouvriers occasionnels. Parmi ces derniers, une proportion de 0,6 femme pour 1 homme (t. 1).

Nous notons cependant qu'en mai les journées de travail de femmes excèdent le nombre de journées d'emploi que peuvent fournir les O.O.F. recensés. Cette pointe est ouverte soit par l'emploi extraordinaire de la population locale soit par les travailleurs migrants.

La comparaison de l'emploi permanent aux superficies des exploitations a été facilitée par le démembrement de nombreuses fermes récupérées entre unités plantées et unités de cultures annuelles. Les résultats pour l'enquête sont les suivants :

Superficie des 21 unités en plantation	3 490 ha
Nombre d'ouvriers permanents	389
Soit un ouvrier permanent pour 8,9 ha.	
Superficie des 14 unités en cultures annuelles	7 710 ha
Nombre d'ouvriers permanents	175
Soit un ouvrier permanent pour 44 ha.	

(3) Nous emploierons les abréviations O.P. pour les permanents, O.O.H. pour les occasionnels hommes, O.O.F. pour les femmes, O.S. pour les saisonniers.

En appliquant ces taux d'emploi aux superficies en cultures annuelles et plantées de l'ensemble du Rharb, on obtient les chiffres suivants :

Cultures annuelles	1 300 O.P.
Plantations	2 700 O.P.
Soit un total de	4 000 O.P.

Ce dernier chiffre est à comparer avec ceux obtenus sur un échantillon touchant l'ensemble du Rharb (4). Cette enquête donne en effet une proportion de chefs de foyers ayant une activité salariée (principale ou annexe) égale à 22,3 % du total des chefs de foyers ; 45 % de ces chefs de foyers ont un emploi d'ouvrier permanent, soit en extrapolant à l'univers étudié, environ 4 200 ouvriers permanents dans le Rharb ; les 65 % restants des chefs de foyers à activité salariée ont un emploi d'ouvrier occasionnel.

6. — La pyramide des âges diffère sensiblement selon les catégories d'ouvriers : les O.P. sont sensiblement plus âgés que les O.O.H. Presque les 3/4 des O.P. ont plus de 30 ans et le 1/3 plus de 40 ans. Au contraire, les 9/10 des O.O.H. ont moins de 40 ans et les 2/3 moins de 30 ans. Cette différence se retrouve dans l'importance des foyers, 5,8 personnes par foyer O.P. contre 5,1 personnes par foyer O.O.H.

Chez les femmes nous voyons une double concentration : au-dessous de 20 ans et au-dessus de 40 ans. Il semble ainsi confirmé que ne travaillent surtout que les jeunes filles non mariées et les femmes âgées. Nous notons en outre que beaucoup (1/5) sont des femmes seules (t. 2.3.4.).

7. — La répartition des activités salariées chez les personnes du foyer autres que le chef de foyer montre que les 4/5 des O.P. sont seuls à être salariés. Par contre la proportion d'activités salariées annexes augmente chez les O.O. Le tiers des foyers d'O.O.H. et les 6/10 des foyers O.O.F. comprennent d'autres salariés. Nous notons donc que, chez les femmes, les 4/10 sont seules dans le foyer à être salariées (t. 5).

8. — Les O.P. sont en majorité (80 %) originaires de la région de Sidi Slimane-Sidi Kacem. Les étrangers, provenant surtout du Rif et du Préfif, ont quasiment tous au moins cinq ans de présence et la majorité plus de 10 ans. La proportion d'étrangers augmente chez les O.O. surtout chez les O.O.H. (40 %) ; on remarque que les 3/4 de ces étrangers sont des immigrants récents arrivés depuis moins de un an dans la région. Nous

(4) Enquête sur les exploitations traditionnelles du Rharb, Projet Sebou, juin 1965.

observons là un type particulier d'exode rural qui se fait de zones rurales vers une zone rurale riche (t. 6, 7).

On voit donc se dessiner deux populations ouvrières aux caractéristiques différentes selon qu'il s'agit de permanents ou d'occasionnels. Par sa structure démographique, par l'ancienneté de son implantation, la population d'ouvriers permanents apparaît à la fois plus équilibrée et plus stable que la seconde.

TABLEAUX

Démographie

1 — Effectif ouvrier interrogé

	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
Ouvriers permanents	564	46,8	2	0,4	566	35,3
Ouvriers occasionnels	638	53,2	399	99,6	1037	64,7
Totaux	1202	100,0	401	100,0	1603	100,0

2 — Age des ouvriers

	OUVRIERS PERMANENTS		OUVRIERS OCCASIONNELS HOMMES		OUVRIERS OCCASIONNELS FEMMES	
Moins de 20 ans	1	0,1	140	22,3	131	32,9
de 20 à 29 ans	151	27,2	278	44,2	41	10,2
de 30 à 39 ans	201	36,2	129	20,6	66	16,5
de 40 à 49 ans	127	22,9	44	6,9	77	19,3
plus de 50 ans	76	13,6	38	6,0	84	21,1
Totaux (1)	556	100,0	629	100,0	399	100,0

(1) Les totaux sont parfois inférieurs à l'effectif interrogé. En effet, pour ne pas charger les tableaux, nous n'avons pas fait figurer les non-réponses lorsque leur nombre n'est pas significatif.

3 — Population du foyer

	O. P. (1)		O. O. H. (1)		O. O. F. (1)	
Moins de 3 personnes	35	6,2	163	25,5	66	16,5
de 3 à 5 personnes	218	38,7	202	31,7	170	42,7
de 6 à 9 personnes	260	46,1	212	33,3	136	34,1
10 et plus	51	9,0	61	9,5	27	6,7
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

(1) Abréviations : O. P. = Ouvriers permanents
O. O. H. = Ouvriers occasionnels hommes
O. O. F. = Ouvriers occasionnels femmes

4 — Population active masculine dans le foyer

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
Aucun homme actif	—	—	—	—	87	21,9
1 homme actif	456	80,9	421	66,3	237	59,4
2 hommes actifs	77	13,7	143	22,6	62	15,5
3 et plus	31	5,4	71	11,1	13	3,2
Totaux	564	100,0	635	100,0	399	100,0

5 — Nombre de personnes autres que le chef de foyer ayant une activité salariée

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
Aucune	459	81,4	409	64,2	167	41,9
1 personne	78	13,9	159	25,0	187	46,9
2 personnes	22	3,9	56	8,7	37	9,2
3 et plus	5	0,8	14	2,1	8	2,0
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

Origine géographique des ouvriers**6 — Origine géographique des ouvriers**

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
Locaux (Rharb)	457	81,1	395	62,0	309	77,5
Prérief	26	4,6	81	12,7	43	10,8
Rif	48	8,6	76	12,0	16	4,1
Plaines atlantiques	8	1,4	20	3,1	7	1,7
Haut-Atlas et Sud	14	2,4	26	4,0	13	3,2
Autres	11	1,9	40	6,2	11	2,7
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

7 — Date d'arrivée dans la région de Sidi-Slimane / Sidi-Kacem

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
Originaire de l'endroit même	429	76,8	374	59,4	282	72,6
Depuis plus de 20 ans	41	7,4	17	2,6	14	3,5
Depuis 10 à 20 ans	57	10,2	15	2,3	8	2,0
Depuis 5 à 10 ans	23	4,1	15	2,3	2	0,5
Depuis 1 à 5 ans	6	1,0	22	3,4	7	1,7
Depuis moins de 1 an	3	0,5	189	30,0	76	19,7
Totaux	559	100,0	632	100,0	389	100,0

Habitat**8 — Lieu d'habitat**

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
Habitat installé dans la ferme	154	28,3	124	19,4	17	4,2
Douars autour de la ferme ..	90	16,5	125	19,5	33	8,3
A moins de 1 h de marche ..	195	35,9	221	34,7	148	37,1
A plus de 1 h de marche ..	105	19,3	168	26,4	201	50,4
Totaux	544	100,0	638	100,0	399	100,0

9 — Type d'habitat

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
Majorité des pièces en dur ...	129	22,9	133	21,0	33	8,3
Majorité des pièces en tob ...	418	74,2	472	74,5	336	84,3
Majorité des pièces en noualla	11	1,9	8	1,2	7	1,7
Majorité des pièces en baraque	6	1,0	21	3,3	23	5,7
Totaux	564	100,0	634	100,0	399	100,0
1 pièce	83	15,1	179	31,0	114	30,0
2 pièces	213	38,8	156	27,0	163	42,8
3 pièces	144	26,3	130	22,5	65	17,2
4 et plus	109	19,8	112	19,5	38	10,0
Totaux	549	100,0	577	100,0	380	100,0

B. LES ATTACHES RURALES DES SALAIRES AGRICOLES

9. — La disposition des fermes de colonisation en enclaves dans le milieu traditionnel semble devoir entraîner une certaine intégration des salariés agricoles à ce milieu social. Cette intégration est à ce point admise que l'on considère fréquemment que les salariés agricoles du Rharb sont des « paysans qui travaillent dans les fermes ». Or, il paraît nécessaire d'examiner de plus près les fondements d'une telle opinion : derrière certaines apparences, on voit en effet la population ouvrière se distinguer de la population paysanne, par la nature de ses attaches rurales que nous examinons maintenant et par certains de ses comportements, que nous verrons ensuite.

10. — La localisation de l'habitat rappelle déjà qu'une partie de la population ouvrière ne vit pas dans les unités sociales traditionnelles. Les 3/10 des O.P. et 1/5 des O.O.H. habitent ces douars ouvriers formés sur les terres mêmes de la ferme. Chez les occasionnels qui travaillent dans les fermes proches de Sidi Slimane ou Sidi Kacem, on note même des habitats dans les bidonvilles qui entourent ces centres ruraux : c'est là un courant de travail inhabituel des agglomérations de type urbain vers les campagnes (t. 8 et 9).

11. — Il est cependant plus déterminant d'étudier dans quelle mesure la population ouvrière a conservé une activité économique lui permettant de s'intégrer à la paysannerie.

A cet effet, nous avons analysé les biens ruraux que possédaient les salariés et leurs relations avec les exploitations ou les exploitants en milieu rural « traditionnel ».

La possession d'une terre melk est très rare chez les salariés : moins de 5% chez les O.P., 6 % chez les O.O.H., moins de 2 % chez les O.O.F. Par contre, un certain nombre de salariés accèdent à la terre par les droits qu'ils ont conservé sur la terre collective ou guich. La proportion est de 28 % chez les O.P., de l'ordre de 20 % chez les O.O. Il faut cependant noter que la proportion de collectivistes chez les salariés agricoles reste très différente de ce qu'elle est en milieu rural où nous trouvons en moyenne entre 70 et 80 % de paysans ayant un droit sur le collectif (5) (t. 10 et 11).

On constate, par ailleurs, que les moyens de production, attelages surtout, ne correspondent pas entièrement aux terres possédées. Le nombre d'O.P. disposant d'attelage (13 %) est nettement inférieur au nombre d'O.P. ayant un droit sur une terre (30 %) ; le déséquilibre est moins fort chez les O.O.H. : 17 % ont un attelage et 20 % ont un droit sur une terre (t. 12).

Il en résulte de nombreuses cessions à bail de terres qu'il n'est pas possible de cultiver : parmi les possédants de melk la moitié des O.P. et le 1/3 des O.O.H. laissent leur terre en location ou association ; parmi les collectivistes, cette proportion est encore plus forte : presque les 2/3 des O.P. et la moitié des O.O.H. cèdent leur terre à bail.

En revanche, on note que des salariés (8 % chez les O.P. et 11 % chez les O.O.H.) sont preneurs de terres à bail. Rappelons à ce propos que les colons laissaient ou louaient souvent quelques hectares à leurs ouvriers et labouraient avec le tracteur de la ferme.

Au total, compte tenu des terres données et de celles prises à bail, 1/5 des O.P., 1/4 des O.O.H. et 1/10 des O.O.F. exploitent directement une terre. La moitié de ces exploitations en moyenne n'ont pas d'attelage et sont tributaires du tracteur, de location d'attelage ou d'arrangements divers, pour les cultiver (t. 13, 14, 15 et 16).

12. — L'analyse du cheptel possédé et exploité montre que l'élevage a une importance non négligeable chez les salariés agricoles.

(5) Données extraites des études du Projet Sebou : *Structures foncières du Bassin du Sebou*, 1964 ; *Les exploitations agricoles en milieu traditionnel du Rharb et de Meknès-Saïs*, 1965.

La proportion d'ouvriers possédant un élevage bovin est de 30 % chez les O.P., 20 % chez les O.O.H. et 12 % chez les O.O.F. La moitié de ces éleveurs cependant ne possède qu'un bovin et les troupeaux de cinq bovins et plus sont rares. Nous notons que le nombre d'éleveurs dans la population ouvrière est nettement inférieur à ce qu'il est en moyenne pour l'ensemble des paysans du Rharb (6).

Le cheptel bovin exploité diffère sensiblement du cheptel possédé car l'élevage par association, s'il reste le fait d'une minorité de salariés (moins de 10 %) a pour résultat d'augmenter nettement la taille des troupeaux exploités. Chez les O.P. les troupeaux de 5 bovins et plus ne représentent que 9,5 % du nombre d'élevages possédés alors que cette catégorie de troupeaux représente 53 % du nombre d'élevages exploités ; 7 % d'O.P. qui ne possèdent aucun bovin, en exploite par association un ou plus. Ces proportions sont à peu près les mêmes chez les O.O.

Nous remarquons cependant que les O.P., à la différence des O.O., apparaissent nettement plus éleveurs qu'agriculteurs : la proportion d'éleveurs chez les O.P. est presque le double de la proportion d'agriculteurs ; chez les O.O., ces proportions sont très voisines. De même la proportion d'éleveurs par rapport au total des salariés est beaucoup plus forte chez les O.P. que chez les O.O.

Cette différence traduit la richesse plus grande des ouvriers permanents : la terre n'est en définitive qu'un « héritage sociologique » sur le collectif alors que la constitution d'un élevage nécessite un effort économique. Cet effort, les O.P. peuvent le consentir plus aisément que les O.O. et ils paraissent le faire indépendamment de ce qu'ils peuvent posséder ou exploiter comme terres (t. 17 à 22).

13. — Il semble, en résumé, que les attaches rurales des salariés agricoles ne permettent pas de retrouver chez eux les caractéristiques économiques de la paysannerie du Rharb. L'idée couramment admise « du salarié, ouvrier à la ferme et paysan au douar » doit être plus nuancée pour correspondre à la réalité économique.

La majorité des salariés, les 4/5 en moyenne, n'exploite aucune terre et la moitié, parmi ceux qui ont un droit sur une terre, n'a pas l'attelage nécessaire à l'exploitation indépendante de cette terre.

Le cheptel, dont nous avons vu la relative importance, doit surtout être considéré dans son rôle d'épargne plus que comme une activité agricole. La possession d'un élevage sans possession de terre est chez les O.P. en

(6) Cf. *Enquête sur les exploitations agricoles...*, Projet Sebou, 1965.

proportion nettement plus forte que chez les paysans non propriétaires ou très petits propriétaires du Rharb (7). Il semble qu'il y ait là une attitude économique propre à certaines catégories de salariés qui serait à rapprocher de l'attitude des salariés urbains qui achètent également du cheptel, sans que cela implique une intense attache rurale.

La différenciation entre salariés agricoles et paysannerie apparaît de façon encore plus nette si l'on analyse certains comportements économiques significatifs.

TABLEAUX

Capital foncier et moyens de production

10 — Propriétés melk possédées par les salariés

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
Aucun melk	537	95,3	595	93,4	392	98,3
Moins de 2 ha	14	2,5	17	2,6	4	1,0
De 2 à 5 ha	3	0,5	17	2,6	2	0,5
Plus de 5 ha	10	1,7	9	1,4	1	0,2
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

11 — Droits sur la terre collective

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
Aucune part	408	72,4	505	79,2	335	84,0
De 0 à 2 ha	34	6,0	22	3,4	6	1,5
De 2 à 5 ha	67	11,9	74	11,6	37	9,3
De 5 à 10 ha	49	8,7	36	5,7	19	4,7
Plus de 10 ha	6	1,0	1	0,1	2	0,5
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

(7) Cf. *Enquête sur les exploitations agricoles...*

12 — Attelages possédés

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
Aucun attelage	503	89,3	511	83,0		
Un demi-attelage	3	0,5	14	2,2		
1 petit attelage	35	6,2	44	7,2		<i>non enquêté</i>
1 grand attelage	20	3,5	37	5,9		
2 attelages	3	0,5	11	1,7		
Totaux	564	100,0	617	100,0		

Mode d'exploitation des terres

13 — Mode d'exploitation du melk

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
Exploité par le foyer	13	48,2	27	61,4	5	71,6
Laisser à la famille	2	7,4	8	18,2	1	14,2
Travaillé par un khamès	—	—	2	4,5	—	—
Donné en association	6	22,2	5	11,4	—	—
Donné en location	6	22,2	2	4,5	1	14,2
Totaux	27	100,0	44	100,0	7	100,0

14 — Mode d'exploitation de la terre collective

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
Exploité par le foyer	54	35,1	66	50,4	28	44,5
Laisser à la famille	3	1,9	9	6,8	5	7,9
Travaillé par un khamès	4	2,5	2	1,5	2	3,1
Donné en association	38	24,7	16	12,2	10	15,9
Donné en location	55	35,8	38	29,1	18	28,6
Totaux	154	100,0	131	100,0	63	100,0

15 — Terres prises en association ou en location

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
	Nombre d'ouvriers prenant de la terre en association ...	16	2,8	25	3,9	3
Nombre d'ouvriers prenant de la terre en location	28	5,0	45	7,0	5	1,2
Ne prennent rien	520	92,2	568	89,1	391	98,1
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

16 — Répartition des terres exploitées directement par les salariés agricoles

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
	N'exploite aucune terre	447	79,3	484	75,9	351
Exploite moins de 2 ha	23	4,0	27	4,2	10	2,5
Exploite de 2 à 5 ha	39	6,9	74	11,6	22	5,6
Exploite de 5 à 10 ha	44	7,9	39	6,2	15	3,7
Exploite plus de 10 ha	11	1,9	14	2,1	1	0,2
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

Cheptel possédé

17 — Bovins possédés par les salariés agricoles

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
	Aucun bovin	398	70,6	502	78,7	349
1 bovin	69	12,2	64	10,0	15	3,7
De 2 à 4 bovins	81	14,4	57	9,0	30	7,6
5 bovins et plus	16	2,8	15	2,3	5	1,2
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

18 — Ovins possédés par les salariés agricoles

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
Aucun ovin	541	96,0	607	95,2	390	97,8
Moins de 10 ovins	11	1,9	11	1,7	3	0,7
Plus de 10 ovins	12	2,1	20	3,1	6	1,5
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

19 — Chevaux, mulets, ânes possédés par les salariés agricoles

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
Aucun	418	74,2	489	76,7	342	85,8
1 ou 2 chevaux ou mulets ..	18	3,1	32	5,0	8	2,0
1 ou 2 chevaux ou mulets + ânes	19	3,3	26	4,0	4	1,0
Anes seuls	109	19,4	91	14,3	45	11,2
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

Cheptel exploité

20 — Bovins pris et donnés en association

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
Aucun bovin pris en associa- tion	515	91,4	597	93,6	380	95,3
1 bovin pris	33	5,8	25	3,9	12	3,0
2 à 5 bovins pris	16	2,8	16	2,5	7	1,7
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0
Aucun bovin donné en asso- ciation	558	99,0	634	99,4	399	100,0
1 à 3 bovins donnés	6	1,0	4	0,6	—	—
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

21 — Ovins pris et donnés en association

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
Aucun ovin pris en association	554	98,3	628	98,5	394	98,8
1 à 10 ovins pris	3	0,5	4	0,6	2	0,5
10 à 30 ovins pris	7	1,2	6	0,9	3	0,7
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0
<hr/>						
Aucun ovin donné en association	560	99,3	636	99,7	399	100,0
10 à 30 ovins donnés	4	0,7	2	0,3	—	—
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

22 — Répartition des bovins exploités directement

(Propriété + pris en association — donnés en association)

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
Aucun bovin exploité	355	63,0	469	73,6	331	83,0
1 à 4 bovins exploités	98	17,4	78	12,2	25	6,2
5 à 10 bovins exploités	86	15,2	67	10,5	33	8,3
Plus de 10 bovins exploités .	25	4,4	24	3,7	10	2,5
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

C. ATTITUDES ET COMPORTEMENTS ÉCONOMIQUES

14. — Lorsque le rural passe de l'état de paysan à l'état de salarié, il modifie certains de ses comportements, de ses attitudes, de ses rythmes. Les modifications les plus évidentes sont dans les comportements économiques car à un budget annuel fondé sur la récolte et l'autoconsommation, se substitue un budget et une prévision à court terme, lié au rythme de distribution du salaire.

Parmi les comportements économiques, l'un des plus significatifs, qui permette de mesurer la distance entre salarié et paysan, est celui qui a trait à la consommation de céréales.

Il est connu en effet que le comportement de consommation des céréales chez le paysan est essentiellement lié à sa récolte, aux possibilités d'autoconsommation, aux achats de soudure : le cycle de consommation est annuel avec des variations saisonnières.

Qu'en est-il chez le rural salarié ? Les réponses aux questions posées (t. 23) montrent que les 4/5 des ouvriers sont dépendants d'achats répétés, pour la majorité, chaque quinzaine. Ces achats se font principalement au souk, mais on trouve des modes d'approvisionnement inconnus du milieu paysan : achat de grains à l'épicerie, achat de farine et même achat de pain. Les ouvriers gardant un comportement paysan sont une petite minorité.

15. — Cette distance entre paysan et salarié est confirmée par d'autres tests.

Ainsi en est-il du lieu d'achat des produits. Pour le paysan, il n'est pas d'autres lieux d'achat que le souk où il a la possibilité de monnayer sa production et faire ses achats. Le salarié lui, tend à abandonner le souk pour acheter les produits courants autres que les céréales. Nous avons interrogé les salariés sur les lieux d'achat du sucre et de l'huile : presque les 9/10 des ouvriers permanents et plus des 2/3 des occasionnels font leurs achats dans des épiceries. Celles-ci se trouvent aux abords des petits centres ruraux mais de plus en plus dans les douars mêmes (t. 24 et 25).

La fréquentation de l'épicerie s'accompagne d'une attitude économique caractéristique : l'endettement auprès des épiciers. L'endettement est surtout important chez les permanents dont la stabilité d'emploi est une bonne garantie : plus des 9/10 d'entre eux ont une dette qu'ils règlent pour la plupart chaque quinzaine. Le fait est également notable chez les occasionnels, puisque les 2/3 des O.O.H. et la moitié des O.O.F. ont une dette. Les réponses montrent encore que de nombreux permanents (presque la moitié) ont d'autres dettes. On voit donc se développer avec le salaire, de nouvelles attitudes économiques vis-à-vis de la circulation de l'argent : ces pratiques de trésorerie, appliquées à la consommation courante sont exceptionnelles chez les paysans qui ne s'endettent que pour mener leur production (avance de grains) (t. 26, 27 et 28).

A ces comportements caractéristiques s'ajoute un élément qui est presque un symbole de la condition d'ouvrier (avec le port de la veste ou du bleu de travail) : la possession d'une bicyclette. Les trois quarts des O.P. et la moitié des O.O.H. en possèdent (t. 29).

Ainsi nous constatons que la population ouvrière, bien qu'implantée en milieu paysan, bien que vivant souvent dans les unités sociales traditionnelles, adopte des comportements économiques différents de ceux des paysans ; et qu'au demeurant les attaches rurales qu'ils ont pu conserver, ne sont pas suffisantes pour que prédominent chez les salariés des comportements « paysans ».

TABLEAUX

Approvisionnement

23 — Approvisionnement en céréales

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
Pas d'achat. Autoconsommation	15	2,6	13	2,0	11	2,7
Autoconsommation + achat de grains au souk	82	14,6	98	15,4	29	7,3
Achat au souk exclusivement 3 ou 4 fois par an	2	0,3	—	—	—	—
Achat au souk de grains chaque mois	38	6,8	27	4,2	24	6,1
Achat au souk par semaine ou quinzaine	409	72,6	405	63,5	298	74,7
Achat à l'épicerie du douar .	1	0,1	—	—	—	—
Achat de farine au souk	3	0,6	4	0,6	2	0,5
Achat de farine à l'épicerie du douar	11	2,0	31	4,9	23	5,8
Achat de pain	2	0,3	48	7,6	3	0,7
Nourris par la ferme	1	0,1	12	1,8	9	2,2
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

24 — Achat de l'huile

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
Achète l'huile au souk	78	13,8	159	24,9	130	32,6
Achète l'huile à l'épicerie ...	486	86,2	441	69,2	258	64,7
Non-réponse	—	—	38	5,9	11	2,7
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

25 — Achat de sucre

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
Achète le sucre au souk	62	10,9	141	22,1	112	28,1
Achète le sucre à l'épicerie ..	502	89,1	458	71,8	276	69,2
Non-réponse	—	—	39	6,1	11	2,7
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

Trésorerie

26 — Fréquentation et paiement de l'épicerie

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
Ne fréquente pas l'épicerie ..	35	6,3	122	19,2	70	17,5
Paiement comptant	32	5,6	131	20,6	101	25,4
Paiement à la semaine	8	1,4	33	5,1	35	8,7
Paiement à la quinzaine	480	85,2	308	48,3	164	41,2
Paiement au mois	4	0,7	2	0,3	1	0,2
Paiement quand il peut	5	0,8	42	6,5	28	7,0
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

27 — Dettes à l'épicerie

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
Pas de dette	45	8,5	181	35,1	151	45,9
Dettes de 1 000 à 5 000 F ..	344	65,1	262	50,8	162	49,3
Dettes de 5 000 à 10 000 F ..	108	20,4	54	10,5	12	3,6
Dettes de plus de 10 000 F ..	32	6,0	19	3,6	4	1,2
Totaux	529	100,0	516	100,0	329	100,0
(Ne fréquente pas l'épicerie)	(35)	—	(122)	—	(70)	—

28 — Autres dettes

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
A d'autres dettes	295	52,4	100	15,6	44	11,0
N'a pas d'autres dettes	269	47,6	538	84,4	355	89,0
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

Transport**29 — Véhicules possédés**

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
Possède une bicyclette	424	75,2	333	52,2	6	1,6
un vélomoteur	10	1,8	4	0,6	1	0,2
une moto	1	0,1	—	—	—	—
une automobile	—	—	—	—	—	—
une charrette	4	0,7	1	0,1	1	0,2
Ne possèdent rien	125	22,2	300	47,1	391	98,0
Effectif ouvrier	564	100,0	638	100,0	399	100,0

D. LE NIVEAU DE FORMATION

Nous nous sommes demandé quel était le niveau de formation des salariés. Il ne nous a pas été possible de comparer les données d'enquête avec les données concernant le milieu paysan, faute d'informations suffisantes sur ce dernier ; nous les avons cependant recueillies pour apprécier la qualification générale des ouvriers des fermes.

16. — Le fait dominant est la faiblesse de la scolarisation (t. 30). Dans l'ordre, le plus faible taux de scolarisation se rencontre chez les O.P. : 1 %, puis chez les O.O.F. : 1,8 %. Il est le plus fort chez les O.O.H. : 12,5 % des ouvriers scolarisés. Cette différence entre O.P. et O.O.H. est à mettre, en grande partie, au compte de la différence d'âge moyen : les jeunes, plus nombreux chez les O.O.H., ont pu bénéficier, depuis l'Indépendance, d'une scolarisation accrue. Il en résulte des connaissances générales meilleures chez les O.O.H., comme le montrent les tests d'alphabétisation et d'arithmétique.

Chez les O.P., moins de 3 % sont alphabétisés en caractères latins ; la proportion passe à 16 % chez les O.O.H. Ecart important aussi pour ce qui est de l'alphabétisation en arabe : 16 % chez les O.P. et 25 % (t. 32) des O.O.H. Chez les femmes, l'alphabétisation est très faible.

En arithmétique, la proportion d'O.P. ayant quelques notions est supérieure à celle des alphabétisés. Cependant, ces connaissances sont approximatives et peu savent faire les quatre opérations (5 %). Chez les O.O.H., 30 % ont des notions et 16 % savent faire les quatre opérations (t. 33, 34, 35, 36 et 37).

Il en est de même des connaissances linguistiques, puisque la proportion d'O.O.H. ayant des notions de français est supérieure à celle des O.P. (t. 31).

On constate donc une meilleure formation générale chez les occasionnels hommes que chez les permanents.

Par contre, pour ce qui est de certaines connaissances techniques, la situation est inversée : le 1/10 des O.P. a un permis de conduire pour moins de 4 % des O.O.H. Plus de la moitié des O.P. sait conduire un tracteur. On note cependant que le quart des O.O.H. a également des notions de conduite d'un tracteur. Ceci s'expliquera lorsque nous signalerons plus loin qu'un sixième des O.O.H. a, auparavant, travaillé comme O.P. (t. 38).

Ces caractéristiques générales de la population ouvrière montrent des différences entre O.P. et O.O.H. : ces différences sont plus nettes en analysant leur situation professionnelle. C'est ce que nous étudions maintenant.

TABLEAUX

Formation générale

30 — Scolarisation

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
N'est pas allé à l'école	538	95,4	527	82,7	389	97,5
Ecole primaire	6	1,0	76	11,9	7	1,8
Ecole secondaire	—	—	10	1,5	—	—
Non-réponse	20	3,6	25	3,9	3	0,7
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0

31 — Langues parlées

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
Ne parle pas du tout français	532	94,4	520	81,6	386	96,8
Parle un peu français	27	4,8	60	9,4	11	2,7
Parle bien français	5	0,8	58	9,0	2	0,5
Totaux	564	100,0	638	100,0	399	100,0
Parle espagnol	11	1,9	8	1,2	1	0,2
Parle berbère	52	9,2	86	13,5	7	1,8
Effectif ouvrier ...	564	100,0	638	100,0	399	100,0

32 — Alphabétisation

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
Lit et écrit les caractères arabes	92	16,3	162	25,4	24	6,0
Lit et écrit les caractères latins	15	2,6	102	15,9	11	2,7
Effectif ouvrier ...	564	100,0	638	100,0	399	100,0

Notions d'arithmétique

(Pour chaque test, trois opérations de difficultés croissantes, posées par écrit, ont été données à résoudre.)

33 — Test d'addition

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
Solutions justes						
à l'opération $5 + 7$	115	20,4	193	30,3	19	4,7
puis à l'opération $22 + 13$..	103	18,2	184	28,9	19	4,7
puis à l'opération $252 + 648$..	82	14,5	155	24,2	18	4,6
Effectif testé ...	564	100,0	638	100,0	399	100,0

34 — Test de soustraction

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
Solutions justes						
à l'opération $12 - 4$	62	11,0	137	21,5	16	4,0
puis à l'opération $37 - 14$..	53	9,4	130	20,4	16	4,0
puis à l'opération $1273 - 622$..	36	6,3	116	18,1	13	3,2
Effectif testé ...	564	100,0	638	100,0	399	100,0

35 — Test de multiplication

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
Solutions justes						
à l'opération 6×3	52	9,3	120	18,9	10	2,5
puis à l'opération 121×8 ..	41	7,2	100	15,6	9	2,2
puis à l'opération 227×78 ..	25	4,4	81	12,6	8	2,0
Effectif testé ...	564	100,0	638	100,0	399	100,0

36 — Test de division

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
Solutions justes						
à l'opération 15 : 3	32	5,6	106	16,7	10	2,5
puis à l'opération 560 : 4 ..	21	3,7	89	13,9	8	2,0
puis à l'opération 1350 : 5 ..	13	2,3	86	13,4	4	1,0
Effectif testé ...	564	100,0	638	100,0	399	100,0

37 — Nombre d'opérations connues

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
Ne sait faire aucune opération	450	79,8	448	70,3	381	95,5
Sait faire addition	48	8,6	49	7,6	3	0,7
Sait faire addition et soustraction	16	2,8	18	2,8	6	1,5
Sait faire addition, soustraction et multiplication	22	3,9	20	3,1	1	0,2
Sait faire les 4 opérations ..	28	4,9	103	16,2	8	2,1
Effectif testé ...	564	100,0	638	100,0	399	100,0

Connaissances techniques

38 — Conduite et permis de conduire

	O. P.		O. O. H.		O. O. F.	
Permis de conduire moto ...	1	0,1	—	—	—	—
Permis de conduire V L	3	0,5	3	0,4	1 (?)	0,2
Permis de conduire P L	55	9,7	18	2,8	—	—
Permis de conduire VL+PL	3	0,5	2	0,3	—	—
Aucun permis	502	89,0	577	90,4	398	99,8
Sait conduire un tracteur ...	308	54,6	168	26,3	—	—
Effectif ouvrier ...	564	100,0	638	100,0	399	100,0

II. LA SITUATION PROFESSIONNELLE DES SALARIÉS AGRICOLES

A. LES OUVRIERS PERMANENTS

17. — Que faisaient les ouvriers avant d'occuper leur emploi dans les fermes enquêtées ? Les réponses à cette question font apparaître un fait important : la moitié des ouvriers n'a jamais été « fellah » (ce terme désignant les personnes ayant eu la responsabilité d'une production agricole). Parmi ceux qui ont des antécédents agricoles, on note qu'un assez grand nombre a été fellah non-proprétaire (près de 20 % des O.P.) et que les anciens khammès sont assez nombreux (10 % des O.P.). Au total, il semble que les O.P. proviennent surtout de la paysannerie non exploitante (non « fellah ») ou des exploitants sans terre (t. 39).

L'antécédent comme salarié est assez important : un cinquième des O.P. a travaillé comme ouvrier occasionnel, un autre cinquième comme ouvrier permanent dans une autre ferme ; et 1/10 a été employé comme salarié hors de l'agriculture pendant un temps en général supérieur à un an (t. 40 et 41). Il semble ainsi que le salariat fasse déjà partie d'une assez longue habitude professionnelle.

La répartition des emplois actuels des O.P. montre (t. 42) que la plupart sont des emplois spécialisés : dans l'ordre, les permanents les plus nombreux sont les tractoristes, puis les gardiens, puis les autres ouvriers spécialisés, puis les contremaîtres (caporaux). Les manœuvres non spécialisés représentent 30 % du total.

90 % des O.P. ont au moins cinq ans d'ancienneté dans la ferme, plus de la moitié a au moins dix ans d'ancienneté et le tiers plus de 15 ans (t. 43). Il s'agit donc d'un personnel, non seulement déjà largement spécialisé, mais également ancien dans l'emploi. La stabilité de beaucoup est même tout à fait remarquable.

La mobilité dans l'emploi, au sein même de la ferme, traduit, dans une certaine mesure, l'avancement et la progression professionnelle. Cette mobilité est relativement importante chez les ouvriers enquêtés, puisque presque la moitié des O.P. a été affectée au moins à deux emplois successifs dans la ferme. Les analyses de détail des questionnaires montrent le plus souvent un passage de l'emploi comme tractoriste ou comme ouvrier spécialisé à un emploi de caporal ou de gardien (t. 44).

19. — Salaires, primes, congés. Les salaires quotidiens des ouvriers permanents sont extrêmement étalés puisqu'ils vont de moins de 400 francs

à plus de 700 francs par journée de travail. Cependant, les salaires sont surtout concentrés entre 400 et 600 francs et dans cet éventail on note une pointe entre 450 et 500. A cet égard, rappelons que le tarif syndical est de 500 francs. 55 % des ouvriers considèrent que les salaires ont été relevés récemment. Par contre, près du quart d'entre eux considère que les salaires étaient auparavant plus élevés. Pour 16 % des O.P., le salaire est resté sans changement (t. 45).

Seul, un cinquième des O.P. a droit à une prime en plus du salaire. Un dixième touche des avantages en nature (t. 46).

95 % des O.P. ont droit à un congé de deux semaines, quelques-uns obtiennent trois semaines et un mois de congé. Notons à ce propos que le « congé » est un élément tout à fait nouveau dans la vie rurale. La plupart des ouvriers n'ont d'ailleurs pas d'occupation précise pour meubler cette période : près de 80 % ne font rien ou s'occupent au douar ou chez eux. Quelques-uns même continuent à travailler dans la ferme pendant leur congé. On note que très peu s'occupent d'agriculture (les congés sont le plus souvent pris en hiver) ; par contre, quelques-uns (14 %) mettent à profit cette période pour voyager.

Le statut des travailleurs, concernant leur salaire et leurs avantages, semble actuellement peu lié à une participation syndicale, puisque seulement 23 % des O.P. déclarent adhérer à un syndicat. Auparavant cependant cette participation a été plus forte : seulement 30 % des O.P. n'ont jamais adhéré à un syndicat (t. 48).

20. — Nous avons complété ces éléments descriptifs de la situation professionnelle des ouvriers permanents en étudiant certaines de leurs attitudes vis-à-vis de la profession.

Nous avons, en premier lieu, considéré leur attitude vis-à-vis de la retraite. Parmi ceux qui ont une opinion, on note que la majorité souhaite s'établir comme fellah ; d'autres comptent sur leurs enfants pour se faire « entretenir », ce qui est une attitude typique des paysans pour lesquels la vieillesse est supportée grâce aux enfants. Quelques-uns souhaitent au contraire s'établir comme commerçant. Au total la plupart ont une attitude « paysanne » vis-à-vis de la vieillesse.

Vis-à-vis du changement de métier, les attitudes sont également claires : les 3/5 aspirent à changer de métier et parmi ceux-ci, 90 % désirent devenir fellah. L'émigration en ville n'est pratiquement pas souhaitée.

Les attitudes vis-à-vis de l'enrichissement sont significatives : 97 % des O.P. estiment que les économies sont impossibles dans leur métier. Nous leur avons demandé (t. 51) comment ils les utiliseraient, si toutefois

ils parvenaient à en réaliser. Les réponses montrent que les choix se portent en premier lieu vers le cheptel (50 %) puis vers la terre (32 %). Ceux qui souhaitent utiliser les économies à monter un commerce ou à s'établir en ville sont finalement très peu nombreux. Plus rares encore sont ceux qui les investiraient en biens mobiliers, traditionnels (tapis, cuivres) ou modernes (véhicule).

21. — Nous constatons donc une certaine aspiration vers l'état de paysan. Celle-ci se précise lorsque nous cherchons à connaître l'attitude des salariés vis-à-vis des autres conditions sociales (t. 52).

Vis-à-vis de la condition de fellah, leurs réponses se regroupent très nettement : pour la plupart la condition de fellah est meilleure.

On peut se demander cependant dans quelle mesure cette paysannerie à laquelle ils aspirent ne correspond pas à une situation idéalisée. Le métier de fellah, tel qu'il apparaît dans certaines réponses particulières, est en effet décrit avec des caractéristiques qui ne sont pas celles de la majorité de la paysannerie : « le fellah possède au moins une quinzaine d'hectares, un attelage fort et un bon élevage ». Il s'agit donc plus d'un état souhaité que d'une comparaison avec une réalité courante.

Les justifications qui sont données par ces mêmes ouvriers se réfèrent encore à une situation idéalisée : les ouvriers préfèrent être ou aspirent à l'état de fellah, dans les conditions qu'ils ont décrites, parce que le fellah n'est pas astreint à l'horaire comme le sont les ouvriers, parce que le fellah est libre, « parce qu'il ne fait rien tout au long de l'année ».

Ces attitudes sont d'ailleurs très équivoques, car lorsqu'on demande aux ouvriers agricoles de comparer leur situation à celle de l'ouvrier d'usine, une écrasante majorité se prononce pour considérer que la condition d'ouvrier est meilleure (t. 52). Peut-être y a-t-il également dans cette préférence une part de mythe, mais on note que les justifications qui sont données par les salariés sont beaucoup plus réalistes que celles qui concernent l'état de fellah.

En effet, si l'aspiration à la condition de fellah s'appuie sur des désirs de liberté, des désirs de loisirs tout au long de l'année, l'appréciation de la condition d'ouvrier d'usine se fonde par contre sur des faits extrêmement pratiques puisque les raisons avancées concernent la sécurité sociale, la retraite, les avantages sociaux, la défense de l'ouvrier dans les villes. Il y a donc une contradiction entre les deux attitudes : la première, vis-à-vis de la paysannerie, semble correspondre à une situation idéalisée ; la seconde, vis-à-vis du salariat en usine, est au contraire un prolongement réaliste et pratique de la condition ouvrière qu'ils connaissent et qui est la leur.

TABLEAUX

Antécédents professionnels (1)

39 — Antécédents dans l'agriculture traditionnelle		
N'a jamais été fellah	283	50,2 (1)
A été fellah locataire	52	9,2
A été fellah associé	50	8,8
A été khammès	63	11,1
40 — Antécédents dans l'emploi salarié		
A travaillé auparavant comme ouvrier occasionnel	107	
A travaillé comme ouvrier permanent dans une autre ferme	96	
Pendant moins de 5 ans	18	18,7
Pendant plus de 5 ans	78	81,3
	96	100,0
41 — Emploi salarié hors de l'agriculture		
A été employé comme salarié hors de l'agriculture	62	
Pendant moins de 1 an	16	25,8
Pendant 1 à 5 ans	29	46,8
Pendant plus de 5 ans	17	27,4
	62	100,0
(1) Les résultats chiffrés sont suivis de leur rapport en % de l'effectif d'ouvriers permanents.		

Statut professionnel

42 — Emploi actuel		
Caporal	72	12,7
Gardien	91	16,2
Tractoriste	144	25,6
Ouvrier spécialisé	81	14,4
Manœuvre non spécialisé	175	31,1
	563	100,0

43 — Ancienneté dans la ferme		
Moins de deux ans	5	0,8
Entre 2 et 5 ans	27	4,7
Entre 5 et 10 ans	192	34,2
Entre 10 et 15 ans	147	26,1
Plus de 15 ans	192	34,2
	563	100,0
44 — Mobilité dans l'emploi		
N'a pas changé d'emploi depuis qu'il est ouvrier permanent dans la ferme	313	55,5
A été affecté à 2 emplois successifs dans la ferme	199	35,3
A été affecté à 3 emplois	35	6,2
A été affecté à 4 emplois et plus	16	2,8
	563	100,0
45 — Salaire quotidien		
Moins de 400 F par jour de travail	18	3,1
de 400 à 450 F	105	18,7
de 450 à 500 F	253	45,0
de 500 à 600 F	126	22,4
de 600 à 700 F	31	5,5
plus de 700 F	30	5,3
	563	100,0
Paiement à la quinzaine	554	
Paiement au mois	5	
Payé à la tâche	4	
Salaire précédent plus élevé	155	27,6
Salaire précédent moins élevé	314	55,8
Sans changement	94	16,6
	563	100,0
46 — Primes et avantages		
A droit à une prime	100	
N'a pas droit à une prime	463	
A droit à des avantages en nature	55	
N'a pas droit à des avantages en nature	508	

47 — Congé		
Pas de congé	8	1,4
Deux semaines de congé	532	94,5
Trois semaines de congé	16	2,9
Un mois de congé	7	1,2
	563	100,0
Pendant le congé :		
Ont une activité uniquement agricole	25	4,4
Activité au douar, dans leur maison	322	57,2
Voyagent	81	14,4
Travaillent dans la ferme pendant le congé	16	2,8
Aucune occupation	119	21,2
	563	100,0
48 — Syndicat		
Adhèrent actuellement à un syndicat	130	23,0
A adhéré mais n'adhère plus	254	45,2
N'a jamais adhéré à un syndicat	179	31,8
	563	100,0

Attitudes vis-à-vis de la profession

49 — Attitude vis-à-vis de la retraite		
Souhaiterait s'installer comme fellah	241	42,9
Se fera « entretenir » par ses enfants	77	13,6
Souhaite s'installer comme commerçant	68	12,0
Ne fera rien	22	3,9
Sans opinion	155	27,6
	563	100,0
50 — Attitude vis-à-vis du changement de métier		
Voudraient changer de métier	355	63,1
Ne désirent pas changer	208	36,9
	563	100,0

Changement de métier pour devenir :		
Fellah	319	90,0
Commerçant	12	3,3
Aller en ville	1	0,2
Autres réponses	23	6,5
	355	100,0

51 — Attitude vis-à-vis de l'enrichissement

Dans le métier d'ouvrier permanent, les économies sont :

Possibles	17
Impossibles	546

Si toutefois ils parvenaient à en réaliser, ils les utiliseraient :

A acheter du bétail	276	49,2 (1)
A acheter de la terre	180	32,1
A devenir commerçant	17	3,0
A acheter des biens mobiliers (tapis, cuivres)	12	2,1
A s'installer en ville	7	1,2
A acheter un véhicule	2	0,3
Sans opinion	68	12,1

52 — Attitude vis-à-vis des autres conditions sociales

La condition du fellah est, par rapport à la leur :

Meilleure	434
Pareille	85
Moins bonne	30
Sans opinion	14

Celle d'ouvrier d'usine est :

Meilleure	510
Pareille	5
Moins bonne	32
Sans opinion	16

(1) en % du nombre total O.P.

B. LES OUVRIERS OCCASIONNELS

22. — Nous examinerons maintenant les éléments qui permettent de caractériser la situation professionnelle des ouvriers occasionnels.

En premier lieu, nous nous sommes enquis de leurs antécédents. Nous constatons que plus de la moitié des O.O.H. déclare n'avoir jamais été fellah. Beaucoup de jeunes ont commencé à travailler directement comme salarié agricole occasionnel.

Parmi ceux qui déclarent avoir été fellah, on note la forte proportion d'anciens khammès (61 %). On constate par ailleurs que le 1/5 des O.O.H. déclare avoir été auparavant ouvrier permanent (la plupart pendant plus de cinq ans). Il y a là une transformation de la situation professionnelle de ces ouvriers qui ont subi, d'une certaine manière, le contrecoup des restrictions d'embauche, pratiquées dans les fermes de colonisation au cours des dernières années. Cette cessation de l'emploi permanent date, pour les 2/3 de plus de deux ans, et pour plus du tiers de plus de cinq ans (t. 53 et 54).

23. — L'emploi. Nous notons, comme première caractéristique, la dissémination de l'emploi. En effet, le travail des ouvriers occasionnels ne se répartit pas nécessairement dans une seule ferme. Si le travail unique dans la ferme caractérise une majorité d'ouvriers occasionnels femmes, il n'en est pas de même chez les ouvriers occasionnels hommes qui, pour plus de la moitié, travaillent dans deux, sinon plusieurs fermes. Cette catégorie n'est donc pas attachée à une ferme donnée, mais constitue une réserve de main-d'œuvre disponible pour les emplois éventuels dans l'agriculture moderne en général (t. 55).

Sur leur ancienneté dans l'emploi, nous n'avons pas pu obtenir de réponses précises en raison d'un arrêt puis d'une reprise de l'embauche lors de la récupération des terres : les ouvriers nous ont surtout déclaré leur ancienneté à partir de la reprise du travail dans ces fermes après la récupération des terres. De plus, un phénomène nouveau a transformé l'intensité de l'emploi temporaire dans la région : le développement de la culture betteravière. Notre enquête n'a pas pu distinguer les ouvriers occasionnels anciens des ouvriers occasionnels nouveaux qui ont commencé à travailler avec la culture betteravière. Nous remarquons toutefois, en liaison avec ces phénomènes, le nombre important d'ouvriers nouveaux, arrivés dans la région depuis moins d'un an (t. 7 : 30 % des O.O.H.).

Nous notons au passage une catégorie d'O.O.H. tout à fait épisodique constituée par des écoliers qui viennent compléter les revenus de la famille, à l'occasion de leur temps libre. On compte 27 ouvriers chez les

hommes et 5 chez les femmes qui sont encore écoliers et continuent à fréquenter l'école.

Sur la durée de l'emploi, il a été difficile d'obtenir des chiffres précis, car les ouvriers nous ont déclaré le nombre de quinzaines pendant lesquelles ils ont trouvé de l'emploi. Ce qui ne signifie pas nécessairement que, durant les quinzaines considérées ils ont été pleinement employés. Cet emploi reste extrêmement variable. Nous pouvons cependant constater qu'une partie importante des ouvriers travaille pendant six à neuf mois de l'année, ce qui semblerait montrer que ce sont toujours les mêmes qui reviennent. Il y a donc une certaine permanence dans l'emploi occasionnel qui se traduit par cette répartition sur une longue période de leur emploi saisonnier (t. 56).

24. — Salaires. Les salaires quotidiens des occasionnels sont nettement moins élevés que les salaires des ouvriers permanents ; la pointe, dans l'éventail, se situe pour les O.O.H. entre 350 et 400 francs ; pour les O.O.F. entre 250 et 350 francs avec une grande fréquence entre 250 et 300 francs. Pour 35 % des O.O.H., et 26 % des O.O.F. le salaire varie selon les travaux.

La participation syndicale des occasionnels est très faible : adhèrent actuellement à un syndicat, 22 salariés chez les O.O.H. et 3 salariés chez les O.O.F. Cependant, on note que 12 % des O.O.H. ont adhéré à un syndicat et n'y adhèrent plus. Ce fait est à mettre en relation avec le nombre d'anciens ouvriers permanents chez les ouvriers occasionnels.

TABLEAUX

Antécédents professionnels

53 — Antécédents dans l'agriculture traditionnelle (O.O.H.)				
N'a jamais été fellah	302		53,6 (1)	
A été fellah locataire	60		10,7	
A été fellah associé	40		7,1	
A été khammès	161		28,6	
54 — Antécédents dans l'emploi salarié				
	O. O. H.		O. O. F.	
N'a jamais été ouvrier permanent	481	81,5	390	97,8
A été ouvrier permanent	116	19,4	9	2,2
Effectif ouvriers occasionnels	597	100,0	399	100,0

Durée de l'emploi comme ouvrier permanent :

1 an et moins	1
2 à 5 ans	44
plus de 5 ans	80

Cessation de l'emploi depuis :

1 an et moins	30
2 à 5 ans	49
plus de 5 ans	56

(1) du nombre d'O.O.H. : 567.

*Statut professionnel***55 — Dissémination de l'emploi**

	O. O. H.		O. O. F.	
Ne travaille que dans une seule ferme ..	294	49,3	279	70,0
Travaille dans deux fermes	211	35,4	82	20,5
Travaille dans plusieurs fermes	16	2,6	2	0,5
Non-réponse	76	12,7	36	9,0
Effectif ouvriers occasionnels	597	100,0	399	100,0

56 — Durée de l'emploi

Les données ci-après concernent le nombre de mois pendant lesquels les ouvriers occasionnels ont trouvé des journées d'emploi :

	O. O. H.		O. O. F.	
Moins de 3 mois	218	36,5	69	17,3
de 3 à 6 mois	177	29,7	142	35,6
de 6 à 9 mois	142	23,8	167	41,9
de 9 à 12 mois	60	10,0	21	5,2
Effectif ouvriers occasionnels	597	100,0	399	100,0

57 — Salaire quotidien		O. O. H.		O. O. F.	
Entre 250 et 300 F	52	8,7	270	67,8	
Entre 300 et 350 F	76	12,7	119	30,0	
Entre 350 et 400 F	355	59,5	9	2,2	
Entre 400 et 500 F	90	15,1	—	—	
Entre 500 et 700 F	24	4,0	—	—	
Effectif ouvriers occasionnels	597	100,0	399	100,0	
Le salaire varie selon les travaux	207		105		
Il ne varie pas	390		294		
58 — Syndicat					
		O. O. H.		O. O. F.	
Adhère actuellement à un syndicat	22	3,6	3	0,7	
A adhéré mais n'adhère plus	71	11,9	3	0,7	
N'a jamais adhéré à un syndicat	504	84,5	393	98,6	
Effectif ouvriers occasionnels	597	100,0	399	100,0	

CONCLUSION

Au terme de cette analyse, quelques aspects du salariat agricole dans les exploitations modernes nous paraissent importants à souligner. L'un des faits principaux est probablement de reconnaître l'originalité du groupe socio-professionnel des salariés agricoles, lorsque l'on compare la situation de ces derniers et leurs comportements à ceux des ruraux qui restent intégrés aux activités traditionnelles.

Cette originalité se manifeste par des conditions de travail à l'opposé de l'emploi traditionnel (spécialisation et discipline dans le travail ; hiérarchie des fonctions, etc.). Elle se manifeste également pour des comportements économiques nouveaux, des préoccupations étrangères à la paysannerie traditionnelle (statut social, revendication sociale, etc.) des rythmes d'activité inhabituels dans la régularité saisonnière de l'activité paysanne.

Ces éléments ne surprennent pas : ils étaient connus et l'enquête n'a fait que les confirmer.

Par contre il semble que cette enquête (complétée par d'autres enquêtes du Projet ⁽¹⁾) permet de mieux situer les rapports de ce groupe original avec le milieu rural qui l'entourne.

Ces rapports paraissent marqués par plusieurs équivoques : d'une part, les salariés conservent certaines attaches rurales, des aspirations paysannes alors que leur condition socio-professionnelle les coupe de la vie paysanne ; d'autre part, les ruraux vivant dans les unités sociales traditionnelles, participent largement à des formes d'activité modernes. Dans le Rharb, un chef de foyer sur cinq vivant dans les douars traditionnels et dans la région de Meknès et Saïs, un sur trois, ont, à un moment donné, une activité salariée dans les fermes. Il s'agit donc d'un phénomène social très important : dans le milieu traditionnel, se développe une large prolétarianisation qui finalement modifie les caractéristiques du milieu rural dans son ensemble.

Pour cette raison il nous paraît plus nécessaire d'insister sur l'influence de la prolétarianisation du Rharb sur le milieu rural traditionnel que sur l'opposition entre salariés et ruraux traditionnels : le fait de vivre d'un salaire fait aujourd'hui partie du mode de vie des ruraux du Rharb, de la région de Meknès, du Saïs. De même, la fréquentation de l'entreprise agricole moderne et de ses disciplines de travail est devenue courante chez les ruraux, dits « traditionnels ».

Cette situation particulière des milieux ruraux des zones pénétrées par la colonisation laisse prévoir des possibilités d'adaptation à des situations nouvelles beaucoup plus grandes que dans les milieux encore fortement traditionnels : le cotoiement de noyaux sociaux modernes, la fragilité des milieux traditionnels si profondément atteints par la prolétarianisation et le salariat, créant des conditions favorables aux formules nouvelles, aux mutations radicales.

Ceci est d'autant plus important à souligner que le Maroc peut se trouver à la veille de transformations de grande ampleur, à l'occasion de la récupération par l'Etat Marocain des terres de colonisation. On notera les opinions des salariés sur cette récupération (t. 59).

Il restera à définir les formules de cette transformation des structures agraires mais on peut prévoir que les solutions hardies rencontreront un milieu apte au changement, parce que déjà bouleversé par l'extension des salariats et l'apparition d'une prolétarianisation agricole.

(1) Enquête auprès des chefs de foyers sur *Les exploitations agricoles en milieu traditionnel dans le Rharb et Meknès-Saïs*.

TABLEAU

59 — Opinion des ouvriers enquêtés sur la récupération des fermes de colonisation (permanents et occasionnels)

1 — Que faut-il faire des terres de colonisation ?

	O. P.	O. O. H.
Distribution des terres nues et laisser les terres plantées aux mains de l'Etat ..	8,7 %	5,0 %
Distribution totale des terres de colonisation	65,3	49,3
Laisser toutes les terres à l'Etat	24,1	36,5
Ne sait pas	1,7	9,0
	100,0	100,0

On note que si le réflexe normal est de demander la distribution des terres, 1/4 des O.P. et 1/3 des O.O.H. sont pour le maintien du salariat actuel. C'est là un fait important à souligner qui montre que même au niveau des aspirations, l'unanimité est loin d'être complète pour distribuer les terres.

2 — Quels sont les changements depuis la récupération des terres ?

	O. P.	O. O. H.
La situation était meilleure avant	44,5 %	23,4 %
La situation est pareille	18,7	17,6
La situation est meilleure maintenant ..	36,8	59,0
	100,0	100,0

On note que les principaux bénéficiaires sont les occasionnels qui ont trouvé plus de travail qu'auparavant (betterave).